



ARR DST 2024-330 – CHAUSSEE TEMPORAIREMENT RETRECIE – DU 10
JUN AU 01 JUILLET – CHEMIN DE L'ECOLE DE L'AGRICULTURE

Récépissé de Dépôt

Le présent document atteste du dépôt légal de la publication nommée ci-dessus.

Categorie

1. arretes-municipaux

Date de dépôt

14/06/2024 13h20

Par:

mahieux

RÉCEPISSE DE PUBLICATION